

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'admission d'associations ouvrières françaises aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes. (N° 108, session 1893.)<sup>3</sup>

Nommée le 8 Mai 1893.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : ALEXANDRE LEFÈVRE.

2<sup>o</sup> — BARRIÈRE.

3<sup>o</sup> — ALBERT DE LA BERGE.

4<sup>o</sup> — FRANCOZ.

5<sup>o</sup> — TRARIEUX.

6<sup>o</sup> — MOREL. *Secrétaire*

7<sup>o</sup> — BROSSARD.

8<sup>o</sup> — HUGUET.

9<sup>o</sup> — TOLAIN. *Président*

61



Séance du 8 Mai 93

M. Tolain est nommé président

M. Morel ——— secrétaire

La commission chargée à une probante commission

Le secrétaire

Morel

Séance du 28 Mai 1893

M. Tolain expose le but du projet

M. Lefèvre est nommé rapporteur

Le Président

Le secrétaire

Tolain

Morel

Séance du 13 Juin 1893

M. Lefèvre donne lecture de son rapport  
le rapport est adopté

Le Président

Le secrétaire

Tolain

Morel